

MAIRIE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Tél: 03 20 17 20 40
Fax: 03 20 17 20 49
4, rue Pasteur
59320 Hallennes-lez-Haubourdin
www.hallennes.fr



*Le Maire d'Hallennes lez Haubourdin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
Considérant que pour permettre le bon déroulement d'une animation du quartier de
l'Eglise, il convient de réglementer le stationnement et la circulation,
Vu la demande du Comité des Fêtes,*

A R R E T E

Article 1 : *Le stationnement et la circulation seront interdits à tous véhicules, le dimanche 18 septembre 2022, de 14h00 à 18h30, dans la rue Louis Pasteur pour le bon déroulement des prestations des sociétés et le brûlage du Min'Co.*

Article 2 : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.*

Article 3 : *Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tous les agents habilités à relever les infractions, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à Hallennes, le 5 septembre 2022

Le Maire

Andre PAU